

LE BULLETIN
DES
RECHERCHES HISTORIQUES

Vol. L

LÉVIS - AOÛT 1944

No 8

LE FAUX-SAUNIER PIERRE REVOL

(suite et fin)

Pierre Revol et le Gros Mécatina

La côte du Labrador et les îles qui la bordent étaient beaucoup plus fréquentées sous le régime français qu'on ne le croit généralement. M. de Brouage, commandant pour le roi sur la côte du Labrador, ne dit-il pas dans un de ses rapports que plus de quarante navires français se rendirent dans ces parages en une seule saison de navigation? Et M. de Brouage ne mentionnait pas dans son rapport les goélettes et navires de plus faible tonnage qui venaient de Québec, de Montréal et d'autres ports canadiens faire la pêche au Labrador.

L'île du Gros Mécatina située à environ deux milles de la baie des Moutons était un des endroits les plus renommés de toute la région, à cause des pêches qu'on y faisait.

Pendant son séjour de dix-sept années dans la Nouvelle-France, l'intendant Gilles Hocquart avait accordé des douzaines de permis de pêche à la côte du Labrador. Il connaissait donc mieux que personne la richesse incalculable de cette immense région. Aussitôt de retour en France, M. Hocquart

se fit accorder par le roi la concession de l'île du Gros Mécatina.

L'ancien intendant n'avait pas l'intention d'exploiter par lui-même les pêches du Gros Mécatina mais il voulait les affermer à des négociants canadiens. De cette façon, il ne courrait aucun risque et retirait chaque année un revenu substantiel d'une concession qui ne lui avait pas coûtée un denier. Ce sont ces abus pratiqués par les favoris de la cour qui amenèrent un peu plus tard la sanglante révolution de 1789.

La concession en faveur de M. Hocquart avait été signée par le roi dans les premiers mois de 1755 et dès juillet 1755 il donnait instruction à M. Daine, lieutenant-général de la Prévôté de Québec, de lui trouver un acquéreur.

M. Hocquart demandait un bon prix pour l'exploitation du Gros Mécatina. Les négociants canadiens étaient entreprenants mais cette entreprise demandait des capitaux considérables. Pierre Revol, à qui jusque-là tout avait réussi, crut que le poste du Gros Mécatina serait une entreprise payante, et il se décida d'accepter les conditions de M. Hocquart.

Le bail à ferme du Gros Mécatina fut reçu par le notaire Jean-Claude Panet, le 1er avril 1756. Le bail était consenti pour dix années qui devaient commencer le 1er août suivant et se terminer le 1er août 1763.

L'acte du notaire Panet dit: "A la charge par le dit Pierre Revol de faire faire la première année les exploitations et armements nécessaires pour le dit poste, de payer par chaque année aux héritiers Jolliet et Lalande les trois pour cent sur la pêche qui sera faite au dit poste, suivant que les anciens fermiers du dit poste l'ont payé aux dits héritiers, et en outre pour et moyennant le prix et somme de cinq mil livres de ferme pour chacune des dites années du dit bail à ferme".

C'était là une entreprise assez hardie pour le sieur Revol. Cinq mille livres par année à payer à M. Hocquart et, en outre, trois pour cent de la pêche à remettre aux héritiers Jolliet et Lalande!

Le seigneur Roy, peu instruit, avait fait une fortune et il sut la conserver. Revol, plus instruit, plus dégourdi, fit aussi une fortune, mais il la perdit peut-être d'un seul coup, l'année même ou peu après la transaction qui lui assurait la ferme du Gros Mécatina.

La ruine pour Pierre Revol

Dans les entreprises commerciales les baisses suivent souvent les hausses, et parfois de bien près. Cela se voit tous les jours dans les temps actuels et les mêmes accidents se produisaient autrefois. Précisément, six mois après avoir signé l'acte qui lui accordait la ferme du Gros Mécatina pour dix années, Pierre Revol se voyait acculé à la banqueroute et à la ruine. A la suite de transactions malheureuses, il fut dans l'impossibilité de satisfaire à ses engagements et quelques-uns de ses créanciers prirent contre lui en cour de Prévôté des jugements qui pouvaient lui enlever ses propriétés et même ses meubles de maison.

Il eut alors recours à ses amis, les frères Jean Dumas Saint-Martin et Alexandre Dumas. Celui-ci, le 30 octobre 1756, convoqua à sa résidence, rue Notre-Dame, à Québec, les créanciers de Revol afin de leur faire certaines propositions. En retour de l'abandon de cinquante pour cent de leurs créances, il offrait de leur payer l'autre moitié, savoir partie en avril 1757 et partie en mai 1758, le tout avec intérêt. Dumas s'engageait en outre à payer comptant tous les frais de justice faits par les créanciers pour recouvrer leurs créances. Alexandre Dumas dont les affaires n'étaient pas plus brillantes que celles de Revol n'inspirait guère confiance aux créanciers mais son frère Jean Dumas Saint-Martin, négociant à l'aise et fort respecté, se portait pleige et caution vis-

à-vis les créanciers que les sommes dues leur seraient payées au temps fixé.

Les créanciers de Revol, plutôt que de perdre la totalité de leurs créances, acceptèrent l'arrangement proposé par Alexandre Dumas.

Nous voyons par un acte du notaire Jean-Claude Panet que tous furent payés aux termes de l'arrangement conclu le 30 octobre 1756.

Pierre Revol devait près de 50,000 livres. La somme était importante pour l'époque. Les principaux créanciers étaient Charles-François Tarieu de Lanaudière, capitaine dans les troupes de la marine, pour 2,119 livres; le sieur Zorn, négociant à Québec, pour 10,577 livres; Pierre Chabosseau, pour 5905 livres; Vital Dupont, pour 1540 livres; Maurice Lareguy, capitaine de navire, pour 4488 livres; les sieurs Delaunet et Gautier, pour 1303 livres; Jérôme Baquet, pour 9016 livres; le sieur Roberge pour 716 livres; André LaMaletie, pour 460 livres, André Portes, pour 8,954 livres, etc., etc.

Pierre Revol, par l'arrangement conclu en son nom par Alexandre Dumas, sauva quelques petites propriétés et ses meubles, mais il ne put se relever de ce coup. Il dut abandonner son commerce et, évidemment, il ne pouvait être question pour lui d'exploiter la belle concession du Gros Mécatina. Pour transporter à Québec le poisson pris au Gros Mécatina et dans les rivières voisines, il fallait des goélettes montées par plusieurs hommes. Ce poisson se payait comptant aux pêcheurs qui le tiraient de l'eau et les négociants qui achetaient les cargaisons ne payaient que cinq ou six mois plus tard. Tout cela demandait des capitaux considérables et qui en aurait avancé à un marchand qui venait de composer avec ses créanciers?

Après des années de travail, d'efforts de toutes sortes, Pierre Revol se trouvait vis-à-vis de rien au moment même où il avait cru saisir la fortune.

Le marquis de Vaudreuil, gouverneur du Canada, avait pour secrétaire le sieur Grasset de Saint-Sauveur qui avait été intéressé dans plusieurs affaires avec Revol. C'est probablement Grasset de Saint-Sauveur qui intéressa M. de Vaudreuil au sort de Revol.

En 1757, on avait craint l'invasion du Canada par la voie du Saint-Laurent. M. de Vaudreuil chargea Revol d'une mission de confiance à Gaspé. Il devait s'y tenir pendant la saison de navigation et surveiller tous les mouvements des navires qui remonteraient le fleuve et avertir aussitôt les autorités militaires par des signaux convenus si une flotte anglaise s'engageait dans le fleuve.

En février 1758, le président du Conseil de Marine approuvait le gouverneur de Vaudreuil d'avoir établi le sieur de Revol comme "vigie" à Gaspé. De cette façon, disait-il, vous pourrez être informé des projets et des déplacements des Anglais sur mer.

Une triste aventure

Pierre Revol avait eu nombre d'aventures depuis le jour où il avait quitté le foyer paternel. Presque toutes s'étaient terminées sans conséquences graves. Mais quand le malheur s'acharne sur un individu, il peut s'attendre à toutes sortes de tristesse. Après la perte de sa fortune, ce pauvre Revol devait pourtant espérer qu'il aurait un peu de répit. Hélas! le dicton populaire qui veut qu'un malheur n'arrive jamais seul ne se trompe pas toujours et Revol en fit la triste expérience quelques mois à peine après avoir accepté la charge de "vigie" à Gaspé.

Madame Revol aimait le plaisir, les bals, la société. Reçue dans la meilleure société de Québec, elle préféra rester à Québec avec ses enfants plutôt que d'aller s'ensevelir dans une solitude lointaine de la Gaspésie. Belle et aimable, elle rencontra un admirateur tenace et rusé dans la personne d'Alexandre Dumas, précisément le négociant qui avait ar-

rangé les affaires de son mari avec ses créanciers. Sans doute, il voulait faire payer par madame Revol les services qu'il avait rendus à son mari. Certains individus ont de si curieuses notions sur l'honneur et l'honnêteté toute courte. En tout cas, madame Revol ne sut pas défendre la paix et l'honneur de son foyer. A son retour de Gaspé, tard à l'automne de 1757, Pierre Revol apprit qu'à la perte de sa fortune il devait en ajouter une autre qui, celle-là, ne peut s'oublier chez un homme de coeur.

L'ancienne loi française punissait très sévèrement l'adultère. La femme coupable était fouettée sur la place publique. Mais la loi faisait une distinction entre la femme roturière et la femme noble. Celle-ci, si elle était déclarée coupable par un tribunal compétent, était enfermée dans un couvent pour le reste de ses jours. Elle pouvait cependant en sortir, si le mari offensé pardonnait et consentait à reprendre la coupable chez lui. Madame Revol, ne pouvant invoquer le privilège de la noblesse, pouvait donc être condamnée à la fustigation publique. Quant à Dumas, encore célibataire, il pouvait être condamné à une forte amende et à la prison pour plusieurs années.

Dans sa colère de mari offensé, Revol décida de livrer sa femme et son ancien ami Dumas à la justice. Il déposa même une plainte dans ce sens devant la justice criminelle. C'est à cette affaire que Montcalm fait allusion dans sa lettre au chevalier de Lévis, du 6 décembre 1757: "Nous allons avoir un procès de c..... qui, au Parlement de Paris, plaidé par d'habiles avocats, augmenterait les causes célèbres, entre M. et Mme Revol, et Alexandre Dumas, marchand, cousin de l'officier".

Mais M. et madame Revol faisaient partie de la bonne société de Québec, et ils avaient des enfants. La perspective pour Revol de voir la mère de ses enfants trainée sur la place publique pour y être fouettée ne lui souriait guère. Le rusé Dumas en profita pour faire intervenir ses amis auprès

de Revol afin d'empêcher le scandale déjà assez connu de se répandre davantage.

Après des semaines d'incertitudes et de démarches, c'est le notaire Jean-Claude Panet, un sage d'entre les sages, qui fut chargé de régler cette affaire épineuse.

Le 11 janvier 1758, Revol, sa femme et le bel Alexandre Dumas se rencontraient dans l'étude du notaire Panet, qui s'était fait assister du notaire Jean-Claude Louet, et là — nous nous servons des termes du tabellion — Dumas convint de sa faute, avoua qu'il méritait d'être puni suivant la rigueur des lois en pareil cas, qu'il était prêt à fournir à Revol la satisfaction qu'il demanderait et il le supplia de ne point poursuivre l'affaire en justice.

De son côté, madame Revol, se jetant aux genoux de son mari, lui demanda pardon de sa faute, confessa qu'elle n'était plus digne de paraître devant lui, le suppliant de la faire mettre dans un couvent qu'il choisirait pour y vivre cloîtrée aussi longtemps qu'il le désirerait. Elle le suppliait en même temps de ne la point déshonorer par un jugement de cour.

Revol, après avoir obtenu les confessions de sa femme et du sieur Dumas, posa ses conditions.

Madame Revol devait se retirer dans un couvent choisie par elle d'où elle ne pourrait sortir sans sa permission. Elle ne pourrait rien prétendre contre son mari. Sa dot et ses autres avantages devaient passer à ses enfants et elle renoncerait à devenir leur tutrice.

Dumas, lui, devait s'engager à disparaître de Québec jusqu'au départ de Revol pour Gaspé puis, au plus tard à l'automne de 1758, s'embarquer pour la France et ne jamais revenir dans la colonie. De plus, Dumas devait s'engager à payer, chaque année, à la mère dépositaire du couvent où la femme Revol se retirerait une pension de quatre cents li-

vres en sa faveur. Cette pension devant être payée jusqu'à la mort de madame Revol, à moins que le dit Revol ne consentirait à la reprendre chez lui. Tous les biens de Dumas resteraient hypothéqués à cet effet et il devait en donner suffisante caution dans les huit jours.

Dumas et madame Revol acceptèrent ces dures conditions et l'acte fut immédiatement signé par les parties et les deux notaires.

L'affaire ainsi réglée, Revol se rembarqua pour Gaspé.

La mort de Revol

La terrible secousse subie par Revol en apprenant la ruine de son foyer après celle de sa fortune, affecta tellement sa santé qu'il prit le lit en arrivant à Gaspé. Loin des médecins et des secours qu'on aurait pu lui donner dans un hôpital, il décéda à Gaspé au mois de février 1759.

Le souvenir de Pierre Revol n'est pas complètement disparu à Gaspé. On montrait encore, il y a quelques années, la maison du malheureux négociant. Comme d'habitude la légende a embelli la vérité. Elle a fait de Revol un gouverneur de Gaspé. Une autre version lui donne le titre de commandant de la Gaspésie. La vérité est qu'il ne fut ni gouverneur ni commandant de Gaspé. Il y fut placé comme "vigie", aux termes mêmes de la lettre du gouverneur Vaudreuil.

La même tradition veut que Revol, très riche, vivait à Gaspé comme un grand seigneur, ami du luxe et des plaisirs mondains. Comme elle s'éloigne de la vérité parfois la légende! Le pauvre Revol ruiné de fortune, le coeur brisé par la trahison de sa femme, loin de ses enfants, dut vivre plutôt une triste existence pendant les quelques mois qu'il résida à Gaspé.

Les enfants de Pierre Revol

Du mariage de Pierre Revol et de Charlotte Roy étaient nés huit enfants. Cinq moururent en bas âge. A la mort de Pierre Revol, en 1759, les survivants étaient Charlotte-Marie, âgée de onze ans; Marie-Anne-Victoire, âgée de sept ans; et Jean-Victor, âgé de six ans.

Dans les premiers jours de mars 1759, le notaire Decharnay, munie de la procuration de André Grasset de Saint-Sauveur, secrétaire du gouverneur de Vaudreuil et intéressé dans les entreprises de Revol, comparaisait devant M. Daine, lieutenant-général de la Prévôté de Québec, et demandait la convocation d'une assemblée de parents et d'amis pour élire un tuteur et un subrogé-tuteur aux trois mineurs.

L'assemblée eut lieu le 10 mars 1759, sous la présidence même de M. Daine. Etaient présents: M. Decharnay, procureur de M. Grasset de Saint-Sauveur; Jean Corpron et Charles Lecours, oncles maternels des enfants; Joseph Feuillault, leur cousin; François Bellefeuille, Pierre Bellefeuille, Emmanuel Moreau et François Lemaître Lamorille, amis de la famille. Le nom de madame Revol n'est pas même mentionné dans le procès-verbal de l'assemblée. Ce qui nous fait présumer qu'elle s'était retirée dans un couvent comme elle s'y était engagée. Jean Corpron fut élu tuteur et Charles Lecours subrogé-tuteur de leur neveu et nièces.

Jean Corpron semble s'être occupé des affaires des orphelins avec diligence. Dans les mois de mars et avril 1759, il vendit certaines propriétés de la succession et paya plusieurs comptes dus par Revol. Corpron eut-il le temps de régler toutes les affaires de la succession avant son départ pour la France qui eut lieu à l'automne de 1759? La chose n'est pas probable. On sait que Corpron était un des affidés de l'infâme Bigot et qu'avant de s'embarquer pour aller plusieurs chats à fouetter. Le sort des orphelins dut en souffrir là-bas de la belle fortune faite au Canada, il dut avoir frir un peu.

A tout événement, nous ne trouvons aucune trace de madame Revol et de ses enfants après 1759. Il n'est pas impossible que ces derniers aient suivi leur oncle en France. Madame Corpron était la soeur de madame Revol. La richissime madame Corpron eut peut-être pitié de sa soeur et il n'est pas impossible, non plus, qu'elle l'ait amené en France avec ses enfants.

Le sicur Alexandre Dumas

On aimera peut-être à connaître un peu Alexandre Dumas qui agit d'une façon si déloyale et si criminelle dans la vie conjugale de Pierre Revol, son ami. Le beau Dumas n'a laissé aucun descendant parmi nous; nous ne blesserons donc personne en mettant au jour sa vie peu édifiante.

Les frères Jean Dumas Saint-Martin, Antoine-Libéral Dumas et Alexandre Dumas, calvinistes de naissance, passèrent dans la Nouvelle-France quelques années avant la prise du pays par les Anglais. Ils entrèrent donc ici *en contrebande* puisque sous le régime français les membres de la religion réformée ne pouvaient s'établir dans la colonie.

Jean Dumas Saint-Martin, après quelques années de séjour dans les postes de l'Ouest, s'établit à Montréal où il s'occupa de commerce et fit fortune. Sous le régime anglais, il fut un des premiers juges de paix nommés dans la métropole. Il épousa une catholique, Madeleine Morissette, et décéda le 18 juin 1794, à l'âge de 61 ans et quelques mois. Les époux Dumas n'avaient pas eu d'enfant mais avaient adopté un neveu, Michel Dumas, à qui ils laissèrent leurs biens. Jean Dumas Saint-Martin avait été un des grands négociants de Montréal. Plus sérieux et beaucoup plus fiable que son frère cadet, il ne partageait pas les idées religieuses de ses concitoyens mais il les respectait et jouissait de la considération de tous.

Antoine-Libéral Dumas s'établit à Québec où il fit, lui aussi, un commerce assez important. Il se convertit à la foi

catholique trois mois avant son mariage avec Marguerite Cureux Saint-Germain et eut une nombreuse famille. Elle s'est perpétuée dans plusieurs régions de la Province. Antoine-Libéral Dumas décéda à Québec le 25 septembre 1816.

Alexandre Dumas était le plus jeune des frères Dumas. Originaire de Negrapolisse, petite ville du Languedoc, il avait d'abord fait du commerce à La Rochelle d'où il passa dans la Nouvelle-France. Marchand à Québec, il ne fut pas heureux en affaires comme ses frères. Sous le régime anglais, il devint un des associés des Forges Saint-Maurice. Il ne fut pas plus chanceux dans l'industrie que dans le commerce. Il se fit alors donner une commission de notaire (1783) puis d'avocat (1784), malgré l'opposition des avocats de Québec qui ne voulaient pas d'un banqueroutier comme confrère. Dumas fut député de Dorchester à la Chambre d'Assemblée de 1797 à 1800, et il décéda à Québec le 11 juillet 1822. Marié trois fois, Dumas fit baptiser ses enfants indifféremment à l'église catholique et à l'église protestante. Lui-même, se fit enterrer au cimetière protestant. En somme, Alexandre Dumas fut un grand parleur et un petit faiseur. Il râta toutes ses entreprises de commerce et d'industrie, et comme notaire ou avocat il eut toujours une clientèle restreinte. Peu scrupuleux sur les moyens, d'une vie privée plus ou moins exemplaire, banqueroutier dès le régime français, il n'eut jamais la confiance de ses concitoyens qui, malgré les années, n'avaient pas oublié qu'il était la cause du malheur arrivé dans la famille Revol. Nos pères avaient des idées aujourd'hui pas mal effacées sur l'honneur. Les libertins et les banqueroutiers réussissaient rarement à reconquérir leur estime quand une fois ils l'avaient perdue. L'élection de Dumas dans le comté de Dorchester ne fut qu'un incident. Dorchester était alors si éloigné de Québec où les exploits de Dumas avaient été accomplis!

P.-G. R.

L'ACHETEUR DE RATS

Au cours d'une conversation sur les moeurs, coutumes et croyances d'autrefois, dans une localité peu éloignée de Montréal, un distingué rentier, ancien cultivateur, nous parla d'un type que l'on appelait "l'acheteur de rats".

Dans ma jeunesse, dit notre informateur, mon père avait plusieurs terres et il s'adjoignait un certain nombre d'aides au temps des récoltes. A l'approche de l'automne, il devint soucieux. Les rats infestaient sa principale grange et y faisaient des dommages appréciables.

Rien de ce qui avait été essayé pour détruire la gente "ratière" n'avait réussi. Comme mon père causait du fait avec le marchand du village, celui-ci lui confia qu'il s'était débarrassé de la "vermine" qui logeait dans son magasin et ses bâtiments d'une façon bizarre, quasi par magie.

Un pauvre journalier, prénommé Isaïe, qui estimait beaucoup le marchand, lui avait proposé d'acheter toutes ses bêtes malfaisantes, pour quelques sous. Bien entendu, le marchand ne fut pas lent à conclure la vente et les rats disparurent de son immeuble.

Comme mon père employait, dans le moment, le susdit Isaïe, au battage des grains, il lui offrit de lui vendre les rats de ses bâtiments. Isaïe sembla hésiter, se fit prier, puis avoua qu'il ne pouvait donner que deux sous. Va sans dire que l'offre fut immédiatement acceptée.

Alors Isaïe ouvrit un vieux porte-monnaie, en sortit deux sous qu'il remit au vendeur plus ou moins sceptique.

Peu après tous les rats disparurent au grand étonnement de tous.

Un vieil ami, témoin de la transaction, assure que le fait est vrai, cependant il se hâte d'ajouter que la disparition coïncida avec la fin du battage, alors que la grange était vidée et que les rongeurs n'avaient plus rien à manger. Et ceci se passa vers 1870.

Il paraît qu'il y a d'autres exemples "d'acheteurs de rats", surtout de mendiants vagabonds qui avaient la réputation de faire fuir les rats à volonté. Est-ce le cas?

E.-Z. MASSICOTTE

LE CHEVALIER DE LARMINAT

Jean-François, chevalier de Larminat, passa ici en 1757, en qualité de lieutenant dans les troupes du détachement de la marine.

M. de Larminat épousa, à Montréal, le 21 janvier 1760, Geneviève Legras, fille de Jean-Baptiste Legras et de Geneviève Gamelin.

Nous donnons ici leur acte de mariage:

"Le vingt et un janvier mil sept cent soixante apres la publication d'un banc sans empeschement ni opposition, vû la dispense des deux autres accordée par Mgr L'evesque de Quebec, je sousigné ptre du Séminaire de St Sulpice député ace sujet par M^{re} Antoine Deat faisant les fonctions curiales en cette paroisse, ayant pris le mutuel consentement par paroles de present Sr Jean françois de Larminat Ecuyer lieutenant dans les troupes de la marine âgé de vingt quatre ans fils du Sr hubert de Larminat ecuyer et de Dame marguerite Robert ses pere et mere de la paroisse de S' maximin delaville de Thiouville eveschez de Metz en Lorraine d'une

part; et d'aussi presente Damoiselle genevieve Legras agée de vingt quatre ans fille du Sr Jean Baptiste Legras et damoiselle genevieve gamelin ses pere et mere de cette paroisse d'autre part, les ai marié selon les regles et coutumes observés en la S^{te} eglise, en presence du peredelepouse (sic) de Mrs Jean Baptiste Legras et Pierre legras ses freres, Pierre hertel Lieutenant des troupes de la marine Soncousin, hypolite hertel Joseph LaBroquerie et de plusieurs autres parents et amys qui ont signé avec l'Époux et l'Épouse."

Cet acte de mariage porte les signatures de Geneviève Legras, chevalier de Larminat, Legras, Jean Baptiste Legras, Pierreville, Beaubassin, Jean de Bleury, Pierre Gamelin Maugras, La Broquerie, Hertel, Neveu Sevestre, Joncaire Chabert, Jollivet, Ptre, Creitte, Ptre.

Le chevalier de Larminat repassa en France avec sa femme peu de mois après son mariage. Nous perdons ses traces après 1764. Il avait été fait chevalier de Saint-Louis en 1763.

LES CARTES ET ORDONNANCES

On lit dans le Journal du curé Récher, à la date du 3 décembre 1759: "Les ordonnances sont abolies à Québec"
(1) Que veut dire cette expression?

On peut dire que jusqu'à 1755 l'argent était à peu près inconnu au Canada. C'est le *papier* qui était la monnaie du pays. Les seules espèces monnayées qui circulaient au Canada étaient celles que les capitaines des navires marchands voulaient bien laisser et les piastres espagnoles que les habitants qui faisaient la contrebande avec les colonies voisines recevaient des Anglais en paiement de leurs marchandises ou de leurs services.

(1) *Bulletin des Recherches Historiques*, 1903 p. 140.

Les régiments qui arrivèrent ici en 1755 sous les ordres du baron de Dieskau devaient être payés en espèces, ce qui contribua à répandre un peu d'argent dans les villes et les campagnes. Mais on s'était si bien accoutumé à la monnaie de papier, c'est-à-dire aux cartes et aux ordonnances, que bon nombre d'habitants de la colonie faisaient fondre leurs espèces monnayées pour les transformer en vaisselle.

Un mémoire anonyme mais probablement préparé par un officier supérieur du ministère de la marine en France, en 1758, nous explique ce qu'étaient les billets de cartes et les ordonnances, les deux principales monnaies en usage dans la Nouvelle-France.

“Il y a longtemps qu'on fabrique un million de livres en cartes qu'on dit avoir été destinées pour le paiement des troupes. Il y en a de 24 l., de 12 l., de 6 l., de 3 l., de 1 l., de 10 d., de 15 d., de 7 d., de 6 d.; elles sont toutes avec l'empreinte en blanc des armes de France et de Navarre, et sont signées par le général (gouverneur), l'intendant et le contrôleur.”

Puis le mémoire explique ce qu'étaient les ordonnances :

“Les ordonnances sont imprimées; le numéro, la somme en chiffres et en écriture sont à la main signés par le seul intendant. Il y en a de 100 l., 96 l., de 90 l., de 50 l., de 48 l., de 24 l., de 12 l., de 6 l., de 3 l., de 30 s. et de 20 s.”

Le mémoire expliquait enfin que les négociants et les habitants des villes convertissaient chaque année leur papier en lettres de change que donnait l'intendant sur les trésoriers des colonies. C'est avec ces lettres de change que les marchands payaient les marchandises qu'ils faisaient venir de France. Ces lettres de change étaient généralement envoyées là-bas par les derniers navires qui partaient en octobre ou novembre. Aussitôt que les navires étaient partis l'argent au Canada ne portait plus d'intérêt jusqu'à l'année suivante.

Le sieur de C, dans son *Mémoire sur les affaires du Canada*, dit que M. de Querdisien Tremais, dès son arrivée s'aperçut de l'état des affaires et se "dispensa de s'en charger, prévoyant qu'il ne pourrait arrêter le cours des choses et les mettre sur un bon pied". Bigot plaça alors le sieur de Querdisien Tremais à Montréal à la place du sieur Martel, commissaire de la Marine à Montréal.

Le sieur de C va plus loin. Il affirme que M. de Querdisien Tremais avait reçu ordre du ministre de prendre connaissance de tout et de l'en informer. Ce serait sur le premier rapport secret de M. Querdisien Tremais que le ministre aurait décidé de suspendre le paiement des lettres d'échange dû.

En 1759, le gouvernement du roi se rendait enfin compte que les scandaleuses dépenses du pays étaient principalement dues aux vols de Bigot et de ses satellites, se décida à suspendre le paiement des ordonnances. Avant de les rembourser, il voulait s'assurer de leur légitimité.

L'ordonnance royale en date du 15 octobre 1759 (2).

MM. de Vaudreuil et Bigot, apparemment, ne reçurent l'ordonnance royale qu'au printemps de 1760 puisque ce ne fut que le 15 juin 1760 qu'ils la portèrent à la connaissance des habitants du Canada.

Toute la région de Québec était alors aux mains des Anglais. Le gouverneur et l'intendant qui s'étaient retirés à Montréal envoyèrent la lettre suivante à tous les capitaines de milice encore sous leur juridiction avec ordre de la lire à la porte des églises, à l'issue de la messe, et de "la faire bien comprendre aux habitants".

Cette lettre disait :

(2) Elle a été publiée dans l'ouvrage de M. Adam Short, *La monnaie au change et aux finances du Canada*, p. 928.

“Nous venons de recevoir, Monsieur, une lettre du ministre qui nous ordonne d’annoncer de la part du Roi aux colons et habitants du Canada, la suspension que Sa Majesté a été forcée de faire au paiement des lettres de change du trésor; elle nous enjoint de leur expliquer que les lettres de change tirées en 1757 et 1758 seront exactement payées trois mois après la paix, avec les intérêts à compter de l’échéance jusqu’au paiement; que celles tirées en 1759 le seront dans 18 mois et que les billets de caisse ou ordonnances seront retirées et bien payées dès que les circonstances le permettront.

“Sa Majesté nous ordonne en même temps d’assurer tous ses sujets qu’il ne fallait pas moins qu’un épuisement total de ses finances pour la résoudre à prendre un tel parti mais qu’elle compte assez sur leur fidélité et attachement, dont ils ont donné tant de preuves pour qu’ils attendent patiemment et avec confiance le paiement de tous ces capitaux (3).

Le commissaire des guerres adjoint Bernier, qui se trouvait aux Trois-Rivières en juin 1760 dit, dans une lettre au président du Conseil de marine, que la nouvelle de la suspension des paiements des ordonnances fut reçue dans toute la région avec une véritable stupeur. Ce qui indigna le plus ces pauvres habitants fut d’apprendre qu’on continuerait à payer les soldats en *espèces* comme on l’avait fait depuis 1755.

Il faut croire que le peuple revint vite de sa colère puisque le sieur de C, dans son *Mémoire sur les affaires du Canada*, écrit:

“On aura peine à croire que cette lettre (la lettre de Vaudreuil et Bigot du 15 juin 1760), bien loin de décrier le papier, le fit au contraire rechercher, et ce fut avec une ma-

(3) Elle a été publiée dans l’ouvrage de M. Adam Short, *La monnaie au change et aux finances du Canada*, p. 928.

nie et une fureur qui s'empara de l'esprit de quantité de personnes; on fit de nouveaux efforts pour en avoir, et on imagina de nouvelles dépenses. L'intendant seul pensait différemment, et pensait juste."

En 1763, le gouverneur de Montréal fit dresser un état général par le notaire Panet des ordonnances non payées détenues par les seuls habitants du gouvernement de Montréal. Cet état démontre que le roi de France devait à ces habitants une somme de plus de 847,384 livres (4). Si on ajoute à ces 847,384 livres, les ordonnances non payées des gouvernements des Trois-Rivières et de Québec, on se rendra compte que le gouvernement du roi de France devait à ses anciens sujets canadiens plus de 2,000,000 de livres.

LA JOURNÉE DU 18 SEPTEMBRE 1759

La journée du 13 septembre avait été triste, suprêmement triste pour les habitants de Québec. Ce jour-là Montcalm avait été blessé à mort et avait perdu la bataille des Plaines d'Abraham. La journée du 18 septembre 1759 fut encore plus triste pour les Québécois. Le matin, M. de Ramezay, lieutenant de roi et commandant de la petite garnison restée dans la ville, avait signé la capitulation qui faisait les Anglais maîtres de Québec.

Par le premier article de cette capitulation la garnison devait sortir de la ville avec armes et bagages, tambour battant, mèche allumée, avec deux pièces de canons de France et douze coups à tirer, puis être embarquée le plus commodément possible pour être transportée en France.

C'est un peu après midi, une fois la garnison française partie, que les grenadiers de Louisbourg entrèrent dans la

(4) *Rapport de l'Archiviste*, 1924-1925, p. 229.

ville, précédée d'un détachement d'artillerie, commandé par le colonel George Williamson. Ces troupes anglaises étaient campées depuis le soir du 13 septembre 1759 en dehors de la ville, non loin des Plaines d'Abraham où s'était livré la funeste bataille.

De son côté, le capitaine Palliser, à la tête d'un nombreux détachement de marins débarqués des vaisseaux de guerre ancrés dans la rade, avait pris, à la même heure, possession de la basse-ville.

C'est donc le 18 septembre 1759 que le drapeau fleur-delysé fut remplacé sur la citadelle de Québec par le drapeau anglais.

On dit que lors de l'entrée des Allemands dans Paris au début de la Grande Guerre, les rues étaient désertes et les maisons fermées. Il dut en être de même à Québec le 18 septembre 1759. Une grande partie des maisons de l'intérieur des murs avaient été détruites ou avariées pendant le siège. La plupart des citoyens s'étaient réfugiés dans les paroisses voisines. Mais ceux qui étaient restés dans la ville ne pouvaient avoir le coeur à la joie. L'avenir se montrait sous des couleurs bien sombres pour leur foi et leur langue.

LE SIEUR D'HUGHES, OFFICIER DES TROUPES DE LA MARINE

On a donné Louis-Joseph-François d'Hughes comme capitaine dans un des régiments de Montcalm. M. d'Hughes faisait partie des troupes du détachement de la marine. Les troupes de la marine, comme on le sait, étaient canadiennes. On y admettait des soldats de toute origine et on les recrutait aussi bien en France que dans la colonie. Quant aux officiers, sur la fin du régime français, presque tous étaient

d'origine canadienne. Mais, de temps en temps, le ministre de la marine envoyait des Français servir comme officiers dans ces troupes. Ce fut le cas pour M. d'Hughes.

Cet officier épousa une Canadienne à Montréal, le 23 avril 1759. Nous donnons ici son acte de mariage :

“Le vingt trois avril mil sept cent cinquante neuf après la publication d'un ban sans enpechement ni opposition, vû la dispense des deux autres accordée par messire Etienne montgolfier Grandvicair de monseigneur l'evêque de quebec, Je soussigné pretre au Seminaire S' Sulpice licentier en theologie de la faculté de paris deputé a ce sujet par messire antoine deat faisant les fonctions curiales en cette paroisse ayant pris lemutuel consentement par paroles de present louis joseph françois d'hugues Ecuyer capitaine d'une compagnie des troupes detachées de la marine agé de trente et un ans fils de pierre Joseph d'hugues Ecuyer et de defunte dame louise pialla ses pere Et mere de la paroisse de la magdeleine de la ville et diocese d'avignon dans le comtat Venaissin d'une part et d'aussi presente demoiselle marie Joseph (sic) marguerite magdeleine de merle desnoyelle agé de quinze ans et quelques mois fille de charle Joseph de merle Ecuyer sieur desnoyelles lieutenant d'une compagnie des troupes detachées de la marine et de dame marguerite Gadois mogé (sic) Ses pereset meres de cette paroisse d'autre part: les ai marié selon les Regles et coutumes observées par la Sainte Eglise en presence du pere et de la mere de l'epouse, des Sieurs pierre philippe florimons des noyelles Ecuyer officier des troupes de la Marine son oncle Jacques Gadois Mogé son oncle, de pierre andré chevalier de montreuil Ecuyer major general pres des troupes du Roi en canada chevalier de l'ordre Roval et militaire de St. louis, de Joseph fournerie de Vezon officier des troupes de la marine et de plusieurs autres parens et amis de l'une et l'autre part lesquels ont tous signer avec lépoux et l'epouse de ce enquis suivant l'ordonnance.”

Signent à l'acte: Noyelle, J. Gadois Mogé, d'Hughes, Noyelle, Duplessis Faber fils, Fournery, chev de Montreuil, Mogé Noyelle, Noyelle Fleurimons, Petitvilliers, Busquet, Jolivet, Ptre.

M. d'Hughes a-t-il laissé des descendants au pays? Ou devint, en 1769, l'épouse de Mathias Jacquier, baron de a dit que le colonel Georges A. Hughes qui fut commandant du 65^e bataillon puis chef de police de la métropole, était le descendant de M. d'Hughes, capitaine dans les troupes de la marine. Nous croyons que les deux familles Hughes étaient distinctes. M. Aégidius Fauteux était de notre opinion puisque dans ses *Chevaliers de Saint-Louis* il fait mourir M. d'Hughes en France en 1765. Sa veuve revint au pays et Soupât.

RÉPONSE

Le garde-magasin Lemieux (mai 1944, p. 142) — On demande qui était ce Lemieux, garde-magasin au fort Carillon en 1758? En cherchant dans mes notes j'ai trouvé ceci: "Le 18 fév. 1759, Jean Oignis ou Oigny dit Mathurin, faute de notaire, faisait dresser son contrat de mariage avec Françoise Moitier dit Lafonderie, par le Père Récollet Antoine Deperet, aumônier des forts de Carillon et Saint-Frédéric". Or au nombre des témoins, nous y voyons Denis Lemieux, sans indication de profession, qui signe d'une belle écriture: d. Lemieux. Ce Denis Lemieux doit être celui que vous recherchez.

Le document ne dit pas si ce contrat a été passé à Carillon ou à Saint-Frédéric, mais simplement: "fait en notre chambre presbytériale", sans autre indication de lieu.

M. E.-Z. Massicotte a déjà publié dans le *B. R. H.* (XXVII, pp. 261 et suiv.) les actes de mariage du fort

Saint-Frédéric, or le mariage Oigny-Moquier ne s'y trouve pas. Nous sommes d'opinion que ce mariage a dû avoir lieu au fort de Carillon. Les registres de ce fort sont probablement disparus, car il nous a été impossible de les retracer.

Jean Oignis ou Oigny, un soldat, est l'ancêtre des familles Oigny de la région de Montréal.

Le contrat de mariage ci-haut mentionné est conservé aux archives de Montréal.

RAOUL RAYMOND

LE CHEVALIER DE PEGUILHAN

Le chevalier arriva à Québec en septembre 1665. Il était à bord du *Saint-Sebastien* qui portait des soldats de Carignan. Il devait être l'un des officiers de ce corps mais il n'a pas eu l'occasion de servir puisqu'il mourut à l'Hôtel-Dieu peu après son arrivée.

Il a été dit parent de MM. de Guiche. Il l'était en effet. La maison de Gramon et de Guiche fut fondée par Sance-Garcie d'Aure, vicomte d'Arboust, dont la petite-fille Rose épousa Roger, de Cominges, baron de *Purquilha*n (selon La-Chesnaye, Des bois, et *Puiguilhem*, selon le P. Anselme).

Les Cominges portaient: Degueules, à quatre Otelles ou amandes d'argent posées en sautoir.

RÉGIS ROY

LE CHEVALIER DE CHAULNES

Un officier de ce nom fut tué par les Iroquois en l'automne de 1666. Il était officier du régiment de Carignan. La terre de Chaulnes, en Picardie, passa de la maison de Brimeu à celle d'Ongnies par le mariage de Jeanne de Brimeu à Antoine d'Ongnies.

Louise d'Ongnies héritière de la seigneurie de deChaulnes la porta à Emmanuel-Philippe d'Ailly son mari; leur fille unique, comtesse de Chaulnes mariée avec Honoré d'Albert, maréchal de France, lui apporta ses droits au comté de Chaulnes. Dans ces diverses unions il n'y eut pas d'enfants, de sorte que pour trouver un chevalier de Chaulnes en 1665 il faut revenir à la généalogie de la maison d'Ongnies où nous voyons un Louis vers cette époque.

Le Dict. de Mgr Tanguay donne un Louis de Chaulnes, chevalier, marié à Beaumont en 1739. Il est probablement de la famille des d'Ongnies. Armes: De sinople, à la fasce d'hermine.

RÉGIS ROY

RÉFÉRENCES BIOGRAPHIQUES CANADIENNES

Bégon, Michel-Jérôme-Etienne — Né probablement aux Trois-Rivières le 30 mai 1732, de Claude-Michel Bégon et de Elisabeth Rocbert de la Morendière. Entra dans la marine de guerre. Capitaine de vaisseau. Décédé le 31 mars 1797. Chevalier de Saint-Louis. (Cf Fauteux, *Les chevaliers de Saint-Louis*, p. 224).

Bégon, Madame — Née Rocbert de la Morendière, elle devint, la femme du chevalier Claude-Michel Bégon qui décéda gouverneur des Trois-Rivières le 1er mai 1748. L'année suivante, le roi lui accordait une pension de 500 livres. Elle passa en France et y décéda. Femme d'esprit, Mme Bégon tenait un journal qui a été publié dans le *Rapport de l'archiviste de la province de Québec* pour 1934-1935.

Barnard, Joseph — Né aux Trois-Rivières le 14 juin 1872, de James Barnard et de Elisabeth Marchand. Avocat et journaliste. Rédacteur du *Trifluvien* puis directeur du *Bien Public*, des Trois-Rivières. Décédé aux Trois-Rivières le 24 février 1939. (Cf Raphaël Ouimet, *Biographie canadiennes-françaises*).

Barnoin, François de — François de Barnoin conseiller du roi, son premier barbier et chirurgien ordinaire, prévôt honoraire et à perpétuité du collège royal de Saint-Côme en l'université de Paris, ne vint jamais dans la Nouvelle-France, mais c'est lui qui accordent les *licences* aux barbiers chirurgiens qui exerçaient leur art dans la colonie. (Cf *B. des R. H.*, 1906, p. 142, et 1914, p. 156).

Barolet, René-Claude — D'abord secrétaire du premier gouverneur de Vaudreuil, il obtint une commission de notaire à Québec et exerça sa profession pendant trente ans. Décédé à Charlesbourg le 25 janvier 1761. (Cf J.-J. Lefebvre, *B. des R. H.*, 1935, p. 107).

Barolet, R. P. Charles-Adélarde — Né à Louiseville le 28 janvier 1849, de François Barolet et de Sophie Piette. Ordonné prêtre en 1874, il fut dans le ministère paroissial plusieurs années puis entra dans l'Ordre des Rédemptoristes. Un des plus populaires prédicateurs de cet Ordre. Décédé à Lachine le 21 mai 1920. (Cf *Semaine religieuse de Montréal*, 11 juin 1920).

Baron, Edouard — Canotier lévisien chanté par Philippe Aubert de Gaspé, Louis Fréchette, Napoléon Legendre et

J.-Edmond Roy. Décédé à Lévis le 29 octobre 1902. (Cf Pierre-Georges Roy, *La traverse entre Québec et Lévis*).

Baroux, R. P. Louis-Etienne-Alexandre — Missionnaire apostolique. (Cf l'abbé J.-Roch Magnan, *Semaine Religieuse de Montréal*, 3 décembre 1898).

Barré, Raoul — Né à Montréal le 29 janvier 1874, de Jean-Louis Barré et de Marie-Olive Sainte-Marie. Il étudia le dessin et la peinture à Paris. Barré passa la plus grande partie de sa vie à Paris et à New-York. Lors du procès Dreyfus, Barré collabore au journal satirique le *Soufflet* et reçut les félicitations de Clémenceau pour ses dessins originaux. Décédé à Montréal le 22 mai 1932. Auteur de l'album satirique *En roulant ma boule* publié en 1927. (Cf E.-Z. Massicotte, *B. des R. H.*, 1932, p. 401).

Barraute, Jean-Pierre Bacheoie de — M. de Barraute vint ici avec le régiment de Béarn en 1755. Il fut blessé à la bataille des Plaines d'Abraham. Il n'eut pas une égratignure à la bataille de Sainte-Foy mais, le 12 mai 1760, dans une escarmouche, il reçut un éclat de bombe à la tête. Transporté à l'Hôpital général il y mourut le 20 mai 1760. (Cf P.-G. Roy, *Les Petites choses de notre histoire*, IV, p. 264).

Barré, Isaac — Servit sous Wolfe devant Québec. Était à ses côtés quand le général anglais fut tué. Il fit plus tard partie du Parlement en Angleterre et devint conseiller privé.

Barré, Laurent — Député de Rouville à la législature de Québec de 1931 à 1939.

Barrette, L'abbé Norbert — Né à Saint-Cuthbert le 16 mars 1822, de Antoine Barrette et de Brigitte Delisle. Professeur au collège de Joliette puis à celui de L'Assomption. Décédé à Saint-Thomas de Joliette le 25 janvier 1892. Auteur d'un *Manuel des éléments français* publié à Montréal en 1867. (Cf *B. des R. H.*, 1927, p. 691).

Barrette, Hermann Armand — Député de Terrebonne à Québec de 1936 à 1939.

Barrette, J.-Antonio — Député de Joliette à Québec de 1936 à 19... .

Barrin de la Galissonnière, Roland-Michel — Gouverneur de la Nouvelle-France de 1747 à 1749. Décédé à Ne-mours le 26 octobre 1756. (Cf *B. des R. H.*).

Barron, Edmond — Né à Montréal le 11 septembre 1807, de Thomas Barron, notaire, et de Marguerite Fore-tier. Shérif de Montréal de 1839 à 1841. Décédé à Mont-réal le 5 mars 1841. (Cf E.-Z. Massicotte, *B. des R. H.*, 1923, p. 110).

Barroys, Jacques — Secrétaire du gouverneur Fronte-nac de 1674 à 1680. (Cf *B. des R. H.*, 1935, p. 83).

Barry, L'hon. Dennis — Né à Cork, en Irlande, en 1835, il passa au Canada à l'âge de dix ans. Admis au bar-reau en 1874, il fut fait Juge de la Cour des Magistrats à Montréal en août 1888 et Juge de la Cour de Circuit en 1893. Décédé à Montréal le 29 avril 1895. (Cf P.-G. Roy, *Les juges de la province de Québec*, p. 33).

Barry, David-Rouleau — Né à L'Isle Verte le 7 sep-tembre 1752, de John-Edmund Barry et de Marie-Aglacé Rouleau. Avocat. Décédé à Campbell's Bay le 26 mai 1934. En 1879, il avait été délégué par la jeunesse canadienne pour offrir ses condoléances à l'impératrice Eugénie dont le fils venait d'être tué par les Zoulous. (Cf P.-G. Roy, *Les avo-cats de la région de Québec*, p. 19).

Barry, Robertine (Françoise) — Née aux Trois-Pisto-les en 1866 de John Edmund Barry et de Marie-Aglacé Rou-leau. Journaliste. Publia le *Journal de Françoise*, à Mont-réal, de 1901 à 1910. Décédée à Montréal le 7 juin 1910. Au-teur de *Fleurs Champêtres*.

Barsalou, Joseph — Fondateur de la grande savonnerie Barsalou, de Montréal. Les commencements furent très

humbles. Quelques ouvriers seulement dans une modeste maison. Aujourd'hui la savonnerie Barsalou occupe un emplacement de près de 40,000 pieds de superficie et donne le pain de chaque jour à plusieurs douzaines d'ouvriers. M. Barsalou décéda en 1897.

Barthe, Joseph-Guillaume — Né à Carleton le 16 mars 1816, de Joseph Tropez Barthe et de Marie Tapin. Journaliste, homme de lettres, avocat, etc., etc. Décédé à Montréal le 4 août 1893. Auteur *Le Canada reconquis par la France* et *Mémoires*. (Cf P.-G. Roy, *Les avocats de la région de Québec*, p. 19).

Barthe, Georges-Isidore — Né à Restigouche, baie des Chaleurs, le 16 novembre 1834, M. Barthe fut reçu avocat mais s'adonna plutôt au journalisme et à la politique. Il fut député de Richelieu à la Chambre des Communes de 1874 à 1876 et établit six ou sept journaux qui ne vécurent pas longtemps. Il finit par accepter la charge de traducteur à Ottawa. Décédé dans cette ville le 11 août 1900. Auteur d'un roman, *Drames de la vie réelle*. Frère de Joseph-Guillaume Barthe. (Cf *B. des R. H.*, 1914, p. 54).

Barthe, Ulric — Né à Québec le 13 septembre 1853, de Honoré Barthe et de Praxède Trépanier. Rédacteur de la *Gazette de Sorel*, puis de *l'Électeur*, de la *Semaine Commerciale*, de la *Vigie* et enfin du *Soleil*. Décédé à Québec le 3 août 1921. Auteur de *Wilfrid Laurier à la tribune*.

Barthe, Meilleur — Fils du journaliste et homme politique Georges-Isidore Barthe. Journaliste puis conservateur des Archives Judiciaires des Trois-Rivières. Décédé à 57 ans, le 15 août 1927. Auteur de *Analyse des actes de François Trottain* notaire royal.

Bartlett, William Henry — Artiste dans toute la force du mot, Bartlett visita l'Europe, l'Asie et l'Amérique, faisant des dessins des choses qui l'intéressaient. Bartlett vi-

sita le Canada en 1830, et y fit au moins une centaine de dessins qui furent publiées par Virtue, à partir de 1840, sous le titre de *Canadian Scenery*. Plusieurs dessins de Bartlett ont été coloriés à la main par lui-même ou d'autres artistes.

Barwis, Thomas Sheppard — Né à Québec le 14 août 1826, de Bienvenu Barwis et de Ann Elizabeth Cowan. Avocat, il fut protonotaire du district d'Arthabaska. Fondateur de la Megantic Rifle Company, il fit du service actif lors de l'invasion féniennne de 1864. Décédé à Vancouver le 12 mai 1911. (Cf P.-G. Roy, *Les avocats de la région de Québec*, p. 20).

Bassano, La duchesse de — Née à Québec le 28 mai 1845 de George Burns Symes et de Marie-Anne Cuvillier, Clara Symes devenait, à Londres, le 27 août 1872, l'épouse du comte de Bassano, plus tard duc de Bassano. La duchesse de Bassano décéda le 15 janvier 1922. (Cf P.-G. Roy, *Le vieux Québec*, II, 291).

Basserode, J.-B. Guillaume Le Prévost de — Capitaine au régiment de Languedoc. (Cf *B. des R. H.*, 1916, p. 344).

Basset, Bénigne — Originaire de Paris, il passa à Montréal dès avant 1657 et y fut greffier, tabellion, notaire royal. Décéda le 5 août 1699. (Cf William McLennan, *Canada français*, et J.-Edmond Roy, *Histoire du notariat*).

Basset du Tartre, Vincent — Chirurgien-major du régiment de Carignan.

Bastien, Ludger — Député du comté de Québec à la législature provinciale de 1924 à 1927.

Bastien, L'abbé Joseph-Alfred — Né à Saint-Louis de Mile-End le 18 janvier 1866. Sulpicien. Décédé à Montréal le 7 décembre 1909. (Cf L'abbé Gauthier, *Sulpitiana*, p. 141).

Bastien, L'hon. Cléophas — Né à Saint-Gabriel de Brandon le 1er septembre 1892. Fils de Joseph Bastien. Instituteur puis courtier d'assurance. Député de Berthier à l'Assemblée législative de 1927 à 1943. Ministre sans portefeuille puis ministre de la Colonisation dans le cabinet Godbout. Décédé à Québec le 10 février 1943. (Cf *Le Soleil*, 11 février 1943).

Bastien, Hermas — Auteur de *Les Eaux grises, Les Energies rédemptrices*, etc., etc. (Cf *Précis d'histoire littéraire*, p. 229).

Batoche, Xavier Lentendre dit — A laissé son nom à un endroit du Nord-Ouest qui devint célèbre pendant l'insurrection de 1885, Batoche. Le colonel French fut tué dans la maison de Batoche en 1885. (Cf. Morice, *Les Canadiens de l'Ouest*).

Batchelor, Georges — Né à Québec le 6 décembre 1824, de James Batchelor et de Sophie Yoket. Il partit jeune pour Montréal et fut un des dirigeants de l'Institut Canadien. En 1848, il se rendait à New-York où il se livra à l'enseignement. Fut toute sa vie un propagateur de la langue française et le gouvernement français lui donna les palmes académiques. Auteur de plusieurs manuels philologiques. (Cf P.-G. Roy, *Fils de Québec*, IV, p. 66).

Baudan, Le chirurgien — Major Pierre. Exerçait son état de médecin à Montréal en 1705. Il décéda à Montréal le 4 novembre 1708. (Cf. E.-Z. Massicotte, *B. des R. H.*, 1922, p. 249).

Baudart de Vandésir — Notice biographique sur M. Baudart de Vaudésir, contrôleur du Trésor de la Marine dans *Documents relatifs à la monnaie, au change et aux finances du Canada sous le régime français*, par Adam Short, vol. 2, p. 846.

Baudoncourt, Jacques de — Auteur d'une *Histoire populaire du Canada*.

Baudoin — Voir *Beaudoin*.

Baudry — Voir *Beaudry*.

Baufremont, Joseph de — Le marquis et prince de Baufremont fut un valeureux marin qui eut des rapports avec l'Acadie. Décédé en France en novembre 1781. (Cf *Knox Journal*; McLennan, *Louisbourg*; Le Jeune, *Dictionnaire général*).

Baugy — Louis-Vital Baugy, par Joseph Tassé, dans la *Revue Canadienne*, vol. de 1877, pp. 240, 321.

Baugy, Louis-Vital — Célèbre voyageur et négociant canadien établi aux États-Unis. (Cf *Revue Canadienne*, année 1877, p. 249; Joseph Tassé, *Les Canadiens de l'Ouest*).

Bauset, René-Adolphe — Né à Québec le 14 janvier 1865, de Pierre Bauset et de Virginie Walker. D'abord journaliste, M. Bauset fut fait secrétaire du maire de Montréal puis greffier-adjoint et, enfin, greffier en titre de la cité de Montréal. Décédé à Montréal le 12 décembre 1925. (Cf *B. des R. H.*).

Bauve, Nicolas — Pierre Bauve passa à Québec avec sa famille un peu avant 1700. Son fils Nicolas obtint un emploi dans les bureaux de l'Intendance. Il fut protégé par l'intendant Hocquart. C'est lui qui remplit l'intérim entre la révocation du trésorier Lanoullier et la nomination de son successeur. Nicolas Bauve ne semble pas être mort dans le pays. (Cf Short, *La monnaie au change et aux finances du Canada*, p. 600).

Baxter, L'hon. James — Député de Stanstead, puis conseiller législatif. Décédé le 8 novembre 1837. (Cf Desjardins, *Guide Parlementaire*).

Bayfield, Henry Wolsey — Né en Angleterre le 21 janvier 1795, il entra dans la marine royale à onze ans, en 1806,

et mourut à Charlottetown, île du Prince-Édouard, le 10 février 1885, avec le grade d'amiral. Il vécut à Québec de 1827 à 1841. L'amiral Bayfield est surtout célèbre par les travaux hydrographiques qu'il a fait dans le golfe et le fleuve Saint-Laurent. C'est lui qui a rendu la navigation du Saint-Laurent si sûre. (Cf *Transaction de la Société littéraire et Histoire de Québec; Bulletin de la Société de géographie de Québec*).

Bazile, Charles — Né à Nicolet le 5 novembre 1812, il s'établit à Saint-Paul, Minnesota, et devint un des grands propriétaires de la ville naissante. Il mourut cependant dans la misère. (Cf Morice, *Les Canadiens de l'Ouest*).

Bazin, Adolphe — Juge de la Cour de Sessions de la paix à Montréal.

Bazinet, Jean-Baptiste — En 1804-1805, Bazinet servait d'interprète à Mailhiot parmi les Indiens du Wisconsin. (Cf Morice, *Dictionnaire des Canadiens de l'Ouest*).

Bazinet, Louis — Né à Saint-Paul de Joliette, de Joseph Bazinet et de Rose Trudeau. Député de Joliette à la législature de Québec de 1886 à 1891. Décédé à Joliette le 8 mai 1918.

Bazinet, Charles — Né à Saint-Paul de Joliette, de Joseph Bazinet et de Rose Trudeau. Député de Joliette à la Chambre des Communes de 1896 à 1904. Décédé à Maisonneuve, le 3 mars 1916.

Bazire, Charles — Charles Bazire passa dans la Nouvelle-France vers 1660 en qualité de receveur général des droits et domaines du Roi. Il se livra au commerce et à sa mort le 15 décembre 1677, il était probablement le plus riche habitant du pays. (Cf *B. des R. H.*, 1936, p. 65).

Béique, L'hon. Frédéric-Liguori — Né à Saint-Mathias le 20 mai 1845, de Louis Béique et d'Elisabeth D'Artois.

Avocat. Fait sénateur du Canada le 8 février 1902. Directeur ou président de plusieurs institutions importantes. Décédé à Montréal le 12 septembre 1933. Cf Raphaël Ouimet, *Biographies canadiennes-françaises*, p. 232; Mme Béique, *Mes souvenirs*.

Béique, Hortensius — Député de Chambly à Québec de 1836 à 1839.

Béland, L'hon. Henri-Séverin — Né à Louiseville le 11 octobre 1869, de Henri Béland et de Sophie Lesage. Médecin à Saint-Joseph de Beauce. Député de Beauce à Québec puis à Ottawa. Ministre des postes puis sénateur. Décédé le 22 avril 1935. *Auteur de 1,000 jours prisonnier en Allemagne*.

Béland, Joseph — Député à la législature de Québec de Montréal, division no 1, de 1890 à 1891.

Bélangier, R. P. — Rédemptoriste. Auteur de *La Bonne Sainte-Anne de Beaupré*.

Bélangier, Horace — Fut le seul Canadien-français à devenir facteur en chef de la célèbre Compagnie de la Baie d'Hudson. Il se noya en octobre 1892, dans le rapide de la Mer sur le fleuve Nelson. (Cf. Morice, *Dictionnaire des Canadiens de l'Ouest*; Tassé, *Les Canadiens de l'Ouest, La Revue Canadienne*, 1891, p. 461).

Bélangier, Dina — Née à Québec le 30 avril 1897, du mariage d'Octave Bélangier et de Séraphia Matte. Religieuse de Jésus-Marie sous le nom de Marie Sainte-Cécile de Rome. Décédée en odeur de sainteté le 4 septembre 1929. Sa vie a été publiée en 1924, sous le titre *Une vie dans le Christ, Marie Sainte-Cécile de Rome*.
